

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

Le vingt et un novembre deux mil seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix novembre deux mil seize.

**Etaient présents** : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. CAILLON Michel, Mme SAVARY Lucile, M. GARÉCHÉ Ludovic Mme MARCHAND, M. BOISSELEAU Guy, Mme MOUCHEL Françoise, Mme FLIN Muriel, M. LYS Sébastien, M. TURPIN Mickael, M. COTIER Stéphane, Mme BERNARD Véronique M. Arcadius EPAUD.

M. FRESSIGNÉ Théodore a donné pouvoir à M. Guy BOISSELEAU

Mme TIRBOIS Danièle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Emprunt  
Tarifs 2017  
Rapport annuel assainissement des eaux usées  
Livre de Noël 2015  
Marché « Pontons »  
Questions diverses

### PRET CREDIT RELAIS

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **20 000 EUROS** destiné à financer des travaux divers d'investissement.

Cet emprunt aura une durée de totale de **deux ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables **trimestriellement** au taux FIXE de 0.65.%.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 EUROS**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur FAURE Jean-Louis, Maire, à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

## **TARIFS 2017 (Commune et Port)**

### ***PORT***

#### **STANDS au PORT – Tarif 2017**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la location des stands aux conditions indiquées ci-dessous et habilite le Maire à signer les conventions à venir.

Le loyer pour 2017 sera de 566,00 € HT par stand et par an auquel s'ajoute une taxe pour ordures ménagères de 50 € par stand

### **TERRAINS CONCEDES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tarif des occupations temporaires du domaine public concédé à la commune comme suit :

**Terrains concédés : 0.62 € HT le m<sup>2</sup>**

**Terrasses commerciales : 11,11 € HT le m<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer les autorisations d'occupation à venir.

### **JETONS DE DOUCHE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le tarif du jeton de douches pour l'année 2017 à 1,50 €.

### **MACHINE A LAVER – SECHE LINGE au Port**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe le tarif à compter du 1er Janvier 2017 pour l'utilisation de la machine à laver et le sèche-linge situé au port :

- 4 € pour la machine à laver (par utilisation)

- 2 € pour le sèche-linge (par utilisation)

### **CABANE A MASCOTTES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le montant du loyer pour l'année 2017 qui est fixé à 679,00 € HT auquel s'ajoute une taxe pour ordures ménagères de 50 €.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer la convention à venir.

## COMMUNE

### DROITS DE PLACE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'annuler la régie de recettes « droit de place » à compter du 01/01/2017.

### PRIX DU REPAS A LA CANTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les tarifs du ticket de cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Enfant : 2.60 €  
Adulte : 5.00 €

### PHOTOCOPIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de ne pas augmenter le tarif de la photocopie qui reste à **0.20 €** et la photocopie couleur à **1.00 €** pour 2017 et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

### TARIF CAMPING

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe les tarifs 2017 comme suit :

- emplacement + 2 adultes + branchement électrique	12,50 €
- emplacement + 2 adultes	11,50 €
- emplacement + 1 adulte	6,00 €
- enfant de 6 ans à 14 ans	1,00 €
- enfant de – 6 ans	gratuit
- adulte supplémentaire	3,50 €
- véhicule supplémentaire	1,00 €
- animal domestique	1,00 €
- branchement électrique	2,00 €
- lave-linge	4,00 €
- Sèche-linge	2,00 €

Pour les associations ou œuvres à but non lucratif ainsi que les travailleurs saisonniers, une réduction de 50 % est appliquée.

### TARIF CAMPING CAR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le tarif des camping-cars pour 2017 comme suit :

– **7,66 € par nuit**

Ce tarif correspond à l'emplacement ; l'eau et l'électricité ne sont pas facturés.

### TARIF CIMETIERE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2017 comme suit et ce à compter du 1er janvier 2017 au bénéfice de la commune avec un droit de timbre de 25 €

#### Concessions au cimetière

**33.50 Euros par mètre carré**

#### Columbarium

**710,00 Euros pour une case et ce pour 20 ans.**

### LOYER DE LA PETITE SALLE à côté DE L'ANCIEN CINEMA

La danse ayant repris ses activités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à disposition la petite salle à côté de l'ancien cinéma pour 58 € pour 1 journée par semaine d'utilisation et par an - année 2017

Pour les particuliers, Le tarif est fixé par utilisation : à 35.50 € sans chauffage et 45.50 € avec chauffage

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

### LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ( ANCIEN TEMPLE)

#### I – Pour les particuliers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2017 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à **65,75 € par utilisation + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir.

Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

#### II – Pour les associations hors commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2017 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à **20,00 € la semaine + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

#### III – pour les associations communales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas faire payer la salle de l'ancien temple pour les associations communales.

### LOCATION DE LA SALLE DE L'ANCIEN CINEMA

#### I – Pour les particuliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location comme suit :  
 - **110 € par utilisation + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir. Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise des clés.

## II – Pour les associations hors commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location comme suit :  
 - **51 € la semaine + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir. Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise des clés.

## TARIFS 2017 (PORT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'augmenter les tarifs de stationnement des bateaux au port de Mortagne sur Gironde de 1 %.(arrondi)

<b>TAXES BASSIN - CHENAL DU 01.01.2017 au 31.12.2017 - MONTANTS EN EUROS</b>											
<b>CHENAL - REDEVANCE ANNUELLE</b>				La longueur du bateau retenue pour le calcul de la redevance est la longueur maximale (norme européenne ISO-EN 8666 harmonisée) comprenant bout dehors, balcon, hors bord moteur baissé, annexe, régulateur d'allure.							
	HT	TVA 20%	TTC								
Bateau de 0,00 à 5,00 m	217,50	43,50	261,00	Règlement d'exploitation : Du 1er Octobre au 30 avril, les usagers du port vivant à bord de leur bateau, devront adresser à la capitainerie, une demande de mise sous tension d'une prise de courant 16 A correspondant à leur emplacement. Ils devront s'acquitter, pendant cette période, d'une taxe de € par jour et par prise branchée (Participation aux frais d'électricité, eau, poubelle, etc...) En dehors de cette période, l'électricité sera remis à disposition des usagers. <b>Remarque importante : Les usagers qui désirent de l'électricité pour le weekend devront impérativement le faire savoir au responsable du port avant le vendredi 17 h.</b> Majorations catamarans : +75 % Trimarans : + 100 %							
Bateau de 5,01 à 5,50 m	268,33	53,67	322,00								
Bateau de 5,51 à 6,00 m	320,00	64,00	384,00								
Bateau de 6,01 à 6,50 m	370,00	74,00	444,00								
Bateau de 6,51 à 7,00 m	420,83	84,17	505,00								
Bateau de 7,01 à 7,50 m	473,33	94,67	568,00								
<b>BASSIN - USAGE NON COMMERCIAL</b>										<b>USAGE PROFESSIONNEL / COMMERCE</b>	
<b>REDEVANCES ANNUELLES</b>			<b>MENSUELLES</b>			<b>JOURNALIERES</b>			<b>CHENAL</b>		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA20%	TTC	HT	TVA20%	TTC	Annuel HT	Mensuel HT
Bateau – de 5 m	345,00	69,00	414,00	55,83	11,17	67,00	6,25	1,25	7,50	91,00	16,60
Bateau de 5,00 à 5,49	516,67	103,33	620,00	82,50	16,50	99,00	9,33	1,87	11,20	136,00	24,75
Bateau de 5,50 à 5,99 m	688,33	137,67	826,00	110,00	22,00	132,00	12,42	2,48	14,90	181,00	33,00
Bateau de 6,00 à 6,99 m	743,33	148,67	892,00	118,33	23,67	142,00	13,33	2,67	16,00	196,00	35,60
Bateau de 7,00 à 7,99 m	780,00	156,00	936,00	124,17	24,83	149,00	14,17	2,83	17,00	205,00	37,40
Bateau de 8,00 à 8,99 m	831,67	166,33	998,00	133,33	26,67	160,00	15,00	3,00	18,00	219,00	39,80
Bateau de 9,00 à 9,99 m	878,33	175,67	1 054,00	140,83	28,17	169,00	15,83	3,17	19,00	231,00	42,10
Bateau de 10 à 10,99 m	975,00	195,00	1 170,00	156,67	31,33	188,00	17,50	3,50	21,00	256,30	46,60
Bateau de 11 à 11,99 m	1 024,17	204,83	1 229,00	164,17	32,83	197,00	18,50	3,70	22,20	270,00	49,00
Bateau de 12 à 12,99 m	1 078,33	215,67	1 294,00	172,50	34,50	207,00	19,42	3,88	23,30	284,00	51,60
Bateau de 13 à 13,99 m	1 130,00	226,00	1 356,00	180,83	36,17	217,00	20,42	4,08	24,50	297,50	54,10
Bateau de 14 à 14,99 m	1 180,83	236,17	1 417,00	188,33	37,67	226,00	21,33	4,27	25,60	311,00	56,60
Bateau de 15 à 15,99 m	1 201,67	240,33	1 442,00	191,67	38,33	230,00	21,67	4,33	26,00	317,00	57,60
Bateau de 16 à 16,99 m	1 235,83	247,17	1 483,00	196,67	39,33	236,00	22,33	4,47	26,80	325,20	59,10
Bateau de 17 à 17,99 m	1 267,50	253,50	1 521,00	202,50	40,50	243,00	22,83	4,57	27,40	333,40	60,65
Bateau de 18 à 18,99 m	1 299,17	259,83	1 559,00	207,50	41,50	249,00	23,42	4,68	28,10	342,40	62,20
par tranche de mètre supp	32,67	6,53	39,20	5,25	1,05	6,30	0,96	0,19	1,15	8,60	1,60
<b>DROITS DE PLACE AU PORT DE MORTAGNE</b>											
Afin de se mettre en conformité avec tous les autres ports de l'estuaire, il convient de fixer un tarif préférentiel pour les bateaux justifiant de leur appartenance à un port de l'estuaire. Il est proposé de fixer le prix d'escale pour ces bateaux à 50 % du tarif normal les trois premiers jours. Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer un tarif préférentiel pour les bateaux justifiant de leur appartenance à un port de l'estuaire à savoir un prix d'escale à 50 % du tarif normal des trois premiers jours.							Pour les bateaux entrant dans le port en cours d'année à partir du 1er mars et dont les propriétaires s'engageront à rester l'année suivante, le tarif mensuel appliqué sera égal à 1/12e du prix annuel correspondant à la longueur du bateau augmenté de frais de dossier forfaitaire Stationnement journalier : 1er et 2ème jour payant, 3ème gratuit suivants payants				

## RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE du service public de l'assainissement des eaux usées.

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées -exercice 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix du service public de l'assainissement des eaux usées relatif à l'exercice 2015.

### REMBOURSEMENT LIVRE DE NOEL 2015

L'école primaire a acheté des livres pour le Noël 2015 pour un montant de 55.36 €.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 55.36 € à la coopérative scolaire de l'école primaire de Mortagne sur Gironde.

### APPEL D'OFFRE PONTONS

Monsieur CAILLON, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le rapport d'analyses des offres concernant les travaux de réfection complète des pontons, catways et passerelles du port de MORTAGNE SUR GIRONDE.

La note finale sur 100 des quatre sociétés qui ont répondu à cet appel d'offre s'établit comme suit :

Classement offres de base

CANDIDATS	Critère 1 Technique				Total critère 1 / 60	Critère 2 Prix /40	Note finale / 100	Classement
	Sous critère 1 15 pts	Sous critère 2 15 pts	Sous critère 3 25 pts	Sous critère 4 5 pts				
PORALU Marine	15	15	25	5	60	28,41	88,41	3
Groupement INSTAL'EX / AMEXBOIS	15	15	25	5	60	24,05	84,05	4
LES PIEDS AU SEC	15	13	25	5	58	40	98	1
EVIAA	15	14	25	5	59	30,07	89,07	2

## Classement offres variantes libres

CANDIDATS	Critère 1				Total critère 1  / 60	Critère 2  /40	Note finale  / 100	Classement
	Sous critère 1  15 pts	Sous critère 2  15 pts	Sous critère 3  25 pts	Sous critère 4  5 pts				
Groupement INSTAL'EX / AMEXBOIS (variante libre 1)	14	15	25	5	59	22,68	81,68	4
Groupement INSTAL'EX / AMEXBOIS(variante libre 2)	14	15	25	5	59	27,20	86,20	3
LES PIEDS AU SEC  (variante libre 1)	14	13	25	5	57	40	97	1
EVIAA  (variante libre 1)	14	14	25	5	58	36	94	2

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir la société la mieux classée : « Les Pieds au sec » en retenant l'offre concernant la variante libre (bois macaranduba ) pour un montant de 161 760.33 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents et le mandate afin de solliciter toutes subventions possibles et fonds de concours.

### BORNES PONTON FIDJI

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter 3 bornes neuves avec 4 prises et frais de branchements inhérents sur le ponton Fidji.

Le devis établi par Monsieur CHAUVIN s'élève à 6 820.28 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce devis et sollicite une subvention de l'état, du Conseil Départemental et fonds de concours.

### APPEL D'OFFRE PLU

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyses des offres concernant la consultation pour la révision générale du PLU.

Le classement des offres en fonction de la note finale est le suivant :

CANDIDATS	Critère 1					Total critère 1  / 60	Critère 2  /40	Note finale  / 100	Classement
	Sous critère 1  20 pts	Sous critère 2  15 pts	Sous critère 3  15 pts	Sous critère 4  5 pts	Sous critère 5  5 pts				
Candidat n°01	20	10	10	3	3	46	35,16	81,16	2
Candidat n°02	15	10	5	5	4	39	40	79	3
Candidat n°03	10	5	7	5	4	31	37,19	68,19	8
Candidat n°04	20	10	7	5	3	45	39,47	84,47	1
Candidat n°05	10	10	10	5	2	37	34,95	71,95	6
Candidat n°06	15	10	7	5	1	38	32,30	70,30	7
Candidat n°07	15	15	5	5	4	44	32,74	76,74	5
Candidat n°08	10	5	10	0	2	27	38,50	65,50	9
Candidat n°09	20	10	10	5	3	48	29,02	77,02	4

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés et conformément à l'article 7.2 du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur a décidé d'auditionner les trois premiers candidats :

- 1-PERNET / MASSE / THEMA ENVIRONNEMENT
- 2-PARCOURS / ASSOCIATION EPIMETHEE
- 3-GHECO / EAU MEGA

Après audition des 3 candidats, la commission propose d'attribuer à chaque candidat la note suivante sur 10 :

Audition	Candidat n° 1	Candidat n°2	Candidat n°3
<b>Note attribuée sur 10</b>	4	8	7

Le classement final est le suivant :

N° de classement final	Nom du candidat
<b>1</b>	<b>89.16 POINTS – PARCOURS / ASSOCIATION EPIMETHEE</b>

2	88.47 POINTS – PERNET / MASSE / THEMA ENVIRONNEMENT
3	86 POINTS – GHECO / EAU MEGA

Après discussion, le Conseil Municipal retient le bureau d'études PARCOURS/ASSOCIATION EPIMETHEE pour un montant HT de 36 175.57 €.

La séance est levée à 22 h 30